

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

**ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT DE BIOLOGIE DE L'UFR SCIENCES
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

SCRUTIN DES 18 et 19 octobre 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil du département de Biologie de l'UFR SCIENCES en date du 10 septembre 2021 ;
Vu les listes de candidatures déposées et dont la recevabilité a été établie à la date du 08 octobre 2021 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants du collège **B** au conseil du département de Biologie de l'UFR SCIENCES, qui aura lieu le **lundi 18 octobre 2021 de 09 h 00 à 17 h 00 et mardi 19 octobre 2021 de 09 h 00 à 15 h 30**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables à la date du 8 octobre 2021 :

- Biologie

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2021

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**

Laurence MOURET

